

## LE LIVRET DE COMPETENCES : UN DANGER POUR L'AVENIR DE LA JEUNESSE ET DE NOS METIERS

### A lire

**P. II et III L'Ecole selon le socle**

**P. IV Les 10 questions sur le socle commun auxquelles le Ministère n'ose répondre**

Sous couvert de répondre aux exigences d'égalité et de réussite scolaire pour tous, le socle commun imposé par la loi Fillon de 2005 et le livret de compétences censé valider son acquisition instituent une école à plusieurs vitesses sur fond de mise en concurrence des élèves, des personnels et des établissements.

Ils dénaturent nos métiers, et imposent une conception de la formation et du savoir inspirée par le modèle du marché du travail auquel aspire le patronat, en opposant aux garanties collectives ap-

portées par les qualifications la notion d'employabilité et de compétences.

### Des orientations lourdes d'enjeux

Pour le SNES, il est urgent que la profession reprenne la main sur ces orientations lourdes d'enjeux pour l'avenir de la jeunesse, de nos métiers et de notre société. Le pouvoir a en effet tout fait pour l'éloigner de ce débat : multiplication des tâches et des injonctions pesant sur les personnels enseignants, d'éducation et d'orientation pour les déstabiliser, appel à des commissions toujours formées des mêmes experts aux ordres, au jargon technocratique et managérial, cautions trouvées auprès d'organisations non représentatives en quête de reconnaissance de sa part, exploitation des carences et des difficultés réelles de l'Ecole que sa politique a contribué à amplifier pour justifier aux yeux de l'opinion une transformation libérale du système éducatif (suppression de la carte scolaire, parcours d'excellence pour les plus méritants...)...

Que les inégalités scolaires et sociales se creusent au collège est un constat que le SNES, en tant qu'organisation majoritaire du second degré, a été l'un des premiers à faire pour exiger qu'on donne les moyens à la profession de faire réussir tous les élèves.

Plus qu'aucun autre, ce gouvernement les a refusés (suppressions de postes, effectifs par classe en hausse, disparition des dédoublements, application systématique des horaires planchers, laminage de tous les dispositifs permettant de diversifier les pratiques pédagogiques, dynamitage de l'Éducation prioritaire...).

Si le SNES s'oppose au socle commun et au livret de compétences, c'est que loin de répondre aux besoins de démocratisation, ils prétendent entériner, sur fond de désengagement de l'État, les inégalités scolaires et sociales, en séparant les élèves qui seront cantonnés à l'apprentissage du socle, voués aux métiers les moins qualifiés et à une sortie précoce du système éducatif, de ceux pour qui le socle sera une formalité et qui accéderont aux savoirs contenus dans les programmes avec la promesse de la poursuite d'étude.

Ce projet régressif va de pair avec une volonté de ravalier notre métier à celui d'un docile technicien mettant en œuvre les bonnes pratiques et de réduire les savoirs à des normes utilitaristes.

### Ne rien se laisser imposer

Le SNES pour sa part est porteur d'une conception radicalement différente du collège et du métier: le collège doit garantir la réussite de tous, fondée sur l'enseignement d'une véritable culture commune assise sur des savoirs formateurs et émancipateurs. Cela nécessite des métiers attractifs, qualifiés, reconnus et respectés.

La validation du livret de compétences est présentée comme obligatoire par l'Administration depuis cette année puisqu'elle est requise pour la délivrance du diplôme national du brevet. Interrogé par le SNES sur sa mise en place chaotique, Luc Chatel a répondu : « il n'y a pas d'urgence, on a toute l'année pour le remplir ».

Si cette réponse ne règle rien sur le fond, elle a le mérite de laisser le temps à la profession de se faire une opinion sur le livret de compétences et le socle qu'il tente d'imposer. Le SNES appelle les personnels à ne rien valider pour l'instant et à ne pas céder à d'éventuelles pressions de chef d'établissement ou d'IPR qui viseraient à contraindre les collègues à remplir le livret dès le 1<sup>er</sup> trimestre.

### Débattre et agir collectivement

Cette publication a pour but de donner des premiers outils pour construire le débat dans le cadre de réunions sous forme d'heures de vie syndicale et riposter aux injonctions de l'Administration. Les militants des sections départementales sont disponibles pour venir animer des réunions, répondre à vos questions. N'hésitez pas à les contacter.

*Marie-Damienne Odent, Maria Bolzinger,  
Jean-Philippe Carabin*

## DEBATTRE COLLECTIVEMENT

### POUR NE RIEN SE LAISSER IMPOSER

⇒ **Heure de vie syndicale**

⇒ **Réunions départementales**

**N hésitez pas à contacter les militants  
des sections départementales**

*snes78@versailles.snes.edu, snes91@versailles.snes.edu,  
snes92@versailles.snes.edu, snes95@versailles.snes.edu*

## Une conception de la formation et de l'enseignement régressive

### LE SAVOIR SE RÉDUIT-IL À UNE SOMME DE COMPÉTENCES ET DE TÂCHES OBSERVABLES ?

1) Si une infirmière peut avoir comme compétences de savoir faire des pansements et des perfusions, on sait aussi que le métier d'infirmière dépasse de très loin ce cadre ! L'infirmière est confrontée en permanence à la question de la souffrance physique et psychique, de la naissance, de la fin de vie, de la mort. Il ne faut donc pas s'étonner de voir de très nombreux personnels infirmiers réclamer dans leur formation beaucoup plus de philosophie et de littérature. Pour le métier d'infirmière comme pour bien d'autres, bien malins sont ceux qui peuvent déterminer de façon rationnelle et définitive ce qui nous sera ou non « utile » dans l'exercice de notre future profession !

2) Mais ce qui est vrai pour l'exercice d'un métier l'est aussi pour l'acquisition des savoirs : Au CP, l'apprentissage de la lecture n'a rien à voir non plus avec une simple accumulation de compétences ! Cet apprentissage ne peut se faire sans le développement de capacités langagières très élaborées, une réflexion sur le sens de ce qu'on lit, mais aussi des aptitudes psychologiques et physiques (psychomotrices). Bref, encore un apprentissage extrêmement complexe et impossible à saucissonner en compétences, sauf à mener l'élève vers un échec assuré !

*A y réfléchir de plus près, AUCUNE* activité humaine n'est réductible à une simple somme de compétences qu'il suffirait d'empiler pour réussir.

*Certes, les classes dirigeantes seraient bien contentes* d'avoir à leur disposition des salariés qui pensent le moins possible et qui exécutent une série de tâches sans en discuter ni le sens ni la finalité mais cette vision du monde se heurte très rapidement à une réalité qui la contredit totalement.

### Le Livret de compétences ou le retour perpétuel de l'apprentissage des fondamentaux

La conception du savoir que dessine les livrets de compétences relève d'une métaphore filée issue des Bâtiments et Travaux Publics avec son socle, ses paliers, ses piliers et ses grilles. Les savoirs sont assimilés à une série de briques qu'on empile les unes sur les autres. Or, l'apprentissage n'a jamais fonctionné de cette manière. L'élève qui réussit est celui qui crée des liens entre les différentes connaissances que l'Ecole lui apporte. Aider à créer ces liens consiste à mettre en œuvre une pédagogie exactement contraire à celle du socle qui organise le savoir autour d'un ensemble de tâches fragmentées.

Le socle ne sera donc d'aucun secours pour les élèves en difficulté ; il sert à remettre en selle un modèle d'enseignement conservateur, « l'apprentissage des bases » pour dénier l'accès aux savoirs complexes à tous et entretenir sur fond de renoncement l'illusion du respect de l'égalité.

Une réelle démocratisation de la réussite scolaire exige de s'intéresser au sens des savoirs enseignés et aux moyens pour que chacun puisse se l'approprier, quel que soit le rapport au savoir induit par son origine sociale, ce qui implique de ne pas uniquement se cantonner à la vérification de la maîtrise des micro-compétences, sous forme de comportements observables, par exemple, les règles d'orthographe. C'est un peu comme pour une personne qui ne saurait pas maîtriser son véhicule et à qui on conseilleraient perpétuellement de retourner apprendre la lecture des panneaux.

### Le Livret de compétences ou le management en guise de pédagogie

Le découpage des savoirs et des savoir faire en micro-compétences soumet les élèves à une culture de l'évaluation permanente qui est aussi celle de leur personne. Il s'agit dès le collège de leur inculquer une culture de la performance et de l'autonomie individuelle selon des normes qui doivent beaucoup plus aux exigences des entreprises qu'à celle de la transmission d'un savoir et de la relation pédagogique.

Ainsi la compétence du pilier 3 « connaître les parcours de formation » implique-t-elle la présence d'un Co-psy, dans un contexte de suppressions de postes et de fermetures des CIO, ou bien est-elle renvoyée à la responsabilité de l'élève qui doit faire preuve d'initiative pour obtenir le dernier item : « assumer des rôles, prendre des initiatives et des décisions » ?

Les comportements qui occupent une place démesurée au regard des savoirs seulement conçus selon une perspective utilitariste exigent, par ailleurs, de l'enseignant un jugement qui dépasse le cadre éducatif. Ainsi, la compétence « respecter des comportements favorables à sa santé et à sa sécurité » implique-t-elle donc que le surpoids, l'obésité rentrent dans le champs de l'évaluation des enseignants, en sachant que cela est le reflet d'un rapport au corps et de comportements alimentaires d'abord façonnés par le milieu familial et social ?

### Le livret de compétences ou la remise en cause des qualifications au profit des notions de compétences et d'employabilité

Il n'est pas du tout anodin que le livret de compétences censés évaluer des pré-adolescents et des adolescents survalorise des aptitudes qu'appelle de leurs vœux le monde de l'entreprise : innover, s'adapter, faire preuve d'initiative, au détriment des connaissances, de la réflexion et du raisonnement. Il s'inscrit dans un mouvement piloté par l'Union européenne visant à substituer aux diplômes qui définissait jusqu'ici un niveau de qualification précis ouvrant droit aux salaires correspondants des « portefeuilles de compétences » qui vont aboutir à une atomisation du salariat et à la fin des conventions collectives.

En effet, dans un tel cadre, comment un salarié pourra-t-il comparer sa qualification à celle de tous les autres ? Que pourra répondre un candidat à l'emploi à qui on dira « certes, vous avez validé les compétences 12 et 25 mais j'ai un autre candidat qui m'intéresse également et qui les compétences 34 et 56 ». A partir de là, quel contrat définir avec son employeur ? Comment négocier un salaire ? Et sur quelles bases les organisations syndicales pourront-elles désormais défendre collectivement des salariés recrutés sur la base de l'individualisation des salaires ?

## LE COLLEGE SELON LE SOCLE

### UNE CONCEPTION DANGEREUSE DU METIER ET DU SYSTEME EDUCATIF

#### Le livret de compétences ou une attaque contre les disciplines et nos métiers

*A quoi ressemblerait ce que vous nommez une « école du socle commun » ?*

L'école du socle associerait un collège à une dizaine d'écoles primaires. (...) Dans cette organisation, il n'y aurait plus de problèmes de remplacement, puisque les professeurs des écoles viendraient enseigner au collège, et inversement. Le temps de présence des enseignants dans le 2nd degré serait accru, non pas en augmentant leurs heures de cours, mais en incluant, dans leur mission, des tâches nouvelles, liées à la coordination, aux travaux en petits groupes, au tutorat, etc. (...) Elle suppose une évaluation basée sur l'attestation des compétences requises et la suppression du brevet.

*Interview de J. Groperrin, député UMP, auteur du rapport sur les collèges, Lettre de l'Education*

Le socle maltraite certaines disciplines : EPS, enseignements artistiques et lamine la technologie en collège. De plus il introduit une recombinaison via des champs disciplinaires sous prétexte (et sans aucune démonstration) que le découpage en disciplines serait un obstacle aux apprentissages des élèves. Pour le SNES, apprendre c'est construire du savoir à partir des disciplines, puis développer des moments d'interdisciplinarité sur quelques objets pour lier les différentes disciplines. Ici, à travers « les sciences et techniques » ou la « culture humaniste », il s'agit de fondre les disciplines et à terme de n'avoir qu'un enseignant par pôle (cf. expérimentation des sciences intégrées en Sixième et Cinquième). Ainsi, dans le cas du Français pour la compétence n°1, un grand nombre d'items est appelé à être validé par des professeurs d'autres champs disciplinaires. Par exemple, que faire pour la compétence : « rédiger un texte bref, cohérent et ponctué, en réponse à une question ou à partir de consignes données ? » Qui doit valider cette compétence ? Le professeur de français ? Celui d'histoire géographique ? Celui d'anglais ? Pourquoi veut-on faire croire que comprendre un énoncé de français, d'histoire, d'anglais relève de la même compétence sinon pour imposer une autre conception de l'enseignement qui peut justifier une réduction drastique des heures enseignées et du nombre de postes ?

Par ailleurs, ce n'est plus la construction de sens, la découverte, le lien entre les connaissances qui fondent notre métier mais l'évaluation des micro-compétences, consignée dans un portefeuille de compétences. La place et le temps de l'évaluation vont devenir centraux.

#### Le livret de compétences ou la mise en concurrence des élèves, des personnels et des établissements

Le socle affiche l'objectif de « rendre compte à la nation des performances de notre système éducatif ». Dans les faits, les résultats du livret de compétences seront un outil de mesure des performances des élèves, des enseignants et des établissements.

Au niveau local, le chef d'établissement dispose ainsi d'un levier pour faire pression sur les équipes pédagogiques, les mettre en concurrence et appliquer des schémas classiques de management dans un contexte de déréglementation, d'autonomie des établissements (décrets EPLE) et de renforcement de ses pouvoirs sur le déroulement de la carrière des personnels.

La mise en concurrence des établissements déjà engagée par la libéralisation de la carte scolaire risque de s'accroître entre ceux qui se cantonneront au socle et les autres.

Les expériences à l'étranger de ce mode de pilotage par la performance se sont soldées par des effets désastreux : suivi et concentration des moyens sur les seuls élèves susceptibles de progresser, abandon des autres...

Le livret de compétences tend à individualiser les trajectoires scolaires et à institutionnaliser une école à plusieurs vitesses.

*Cette organisation nécessite-t-elle d'accroître l'autonomie des établissements ?*

A terme, il faudra accorder aux chefs d'établissement des marges de manœuvre leur permettant de moduler leur grille horaire et de recruter une partie de leurs personnels, afin de s'adapter au mieux aux besoins de leurs élèves. Le principal obstacle à l'autonomie tient à ce que notre système ne connaisse que des incitations individuelles. Les incitations collectives, en contrepartie d'obligation de résultats, stimuleraient les établissements.

*Interview de J. Groperrin, député UMP, auteur du rapport sur les collèges, Lettre de l'Education*

#### Le livret de compétences ou l'institutionnalisation du collège à plusieurs vitesses

L'enseignement se définit depuis la loi Fillon de 2005 selon « deux cercles concentriques », celui du socle et celui des programmes qui s'adressent « à tous les élèves qui poursuivront leurs études jusqu'au baccalauréat et au-delà ». Quel est le sens de ce double objectif donné au collège sinon imposer un collège à venir, plus ségréatif, au nom d'« aptitudes » naturelles supposées qui privera les élèves en difficulté de pans entiers de la culture, parqués dans des parcours sans perspective autre qu'une éviction précoce et massive du collège ?

Les directives pour les ZEP, les CLAIR, les établissements Ambition Réussite affichent clairement le socle comme l'unique objectif à atteindre, renvoyant les élèves de milieux populaires à une hypothétique formation tout au long de la vie (on sait pourtant qu'elle ne profite qu'à ceux qui ont bénéficié d'une solide formation initiale).

Le socle commun et le livret de compétences reposent sur une imposture : il suffirait d'afficher ce qu'aucun élève n'est censé ignorer à la fin de la scolarité obligatoire pour qu'il le maîtrise véritablement, C'est un moyen pour ne jamais poser la question des conditions de travail des élèves au sein de la classe, ni celle de leur rapport au savoir, ni le temps nécessaire pour les différents apprentissages.

**Le socle et le livret de compétences sont présentés souvent de manière péremptoire comme la solution aux difficultés du collège. Pourtant, la recherche comme les expériences internationales montrent qu'il faut prendre le temps du débat.**

**Voici quelques questions, pourtant essentielles, à poser à votre C/E ou IPR auxquelles le Ministère et l'Administration n'osent pas répondre !**

**Le socle commun et le livret de compétences ont-ils marché à l'étranger ?**

Le bilan de la mise en place du dispositif dans la plupart des pays qui ont anticipé sur le nôtre a toutes les raisons de nous alerter : au Québec, non seulement le socle n'a pas résolu l'échec scolaire mais il s'est même soldé par une inquiétante régression des résultats des élèves, ce qui a conduit à une opposition très violente au socle, non seulement de la part des enseignants mais aussi des familles qui le trouvaient complètement illisible et ne comprenaient plus rien à la scolarité de leur enfant. Un syndicat spécifique s'est même créé en opposition au socle, rassemblant des milliers d'adhérents !

En Suisse, les expérimentations ont clairement démontré que l'évaluation par compétences aggravait considérablement les résultats des plus faibles, qui ne saisissaient plus du tout le sens d'un travail scolaire émietté en micro-compétences. Seuls les élèves issus des familles aisées arrivaient à s'en sortir, car c'est à la maison que les parents pouvaient les aider à refaire le lien entre les différentes notions apprises en classe.... Ailleurs, on a déploré fortement la multiplication de grilles locales d'évaluation des items, de sorte que plus personne n'évaluait la même chose.

**Qui sont les promoteurs du système de compétences ?**

De l'Europe au Mexique, en passant par l'Argentine, le Togo, les Etats-Unis ou le Québec, tout le monde a ou a eu son socle. A l'évidence, ceux qui pilotent tout cela disposent d'une force de frappe très étendue.

La lecture des différents livrets présentés dans tous ces pays met en évidence de très nombreux points communs : il s'agit la plupart du temps de « référentiels standardisés de compétences », ces compétences étant mises en rapport avec le marché de l'emploi.

Il s'agit donc, dans tous les cas, de rabattre les exigences éducatives mais aussi les missions de l'école au profit d'une simple adaptabilité de l'individu au marché du travail. En 1997, l'OCDE met en chantier un « nouveau type d'adaptation des acquis scolaires autour des fameuses « compétences clés ». A son tour, l'Union européenne place la reconnaissance de ces compétences au premier plan de sa stratégie économique dans le cadre de l'agenda de Lisbonne adoptée en 2000. Cette systématisation des compétences clés a-t-elle pour objectif une véritable démocratisation scolaire ? Pas du tout. En réalité, il s'agit surtout d'un investissement économique d'envergure, visant à « placer les pays européens au premier rang des économies mondiales » à travers un investissement sur la ressource humaine.

Le livret de compétences français est donc une mise en musique de ces directives européennes et sa logique est bien une logique néolibérale, visant à adapter les futurs travailleurs aux impéra-

tifs du marché.

**En quoi le socle va-t-il permettre de « rendre compte à la nation » des résultats de notre système éducatif ?**

Le socle affiche l'objectif de « rendre compte à la nation des performances de notre système éducatif ». Est-ce à dire qu'auparavant l'école publique ne rendait compte de rien et qu'elle n'était pas évaluée ? La réalité est que le ministère de l'éducation nationale est, de très loin, celui qui produit la plus grosse montagne d'évaluations, de graphiques et autres statistiques. Est-ce qu'on pilote mieux une voiture en ayant en permanence les yeux rivés sur les tableaux de bord ?

On ne nie pas le fait qu'il faille mesurer les résultats de l'école. Mais quelle efficacité ? Où ? Par rapport à quoi et à qui ? Le socle commun est un dispositif supposé mesurer à la fois les performances des enseignants, des élèves et du système. Les enseignants se retrouvent donc à la fois évaluateurs et évalués. Dans un contexte de concurrence accrue entre les établissements, les pressions risquent d'être fortes pour les inciter à montrer, qu'ils sont performants, que leurs élèves sont bons et que leur établissement l'est aussi.

**En quoi les pratiques d'évaluations par compétences sont-elles plus pertinentes que d'autres, au nom de quoi sont-elles imposées ?**

Dans tous les pays où on tente de mettre en place le socle, c'est toujours le même scénario qui se répète : on voit tout d'abord fleurir tout un tas de rapports sur l'inefficacité du système éducatif, sur les enseignants qui ne sont pas bons et sur les élèves qui ont de « mauvais résultats ». Mais sur quoi ces rapports se fondent-ils et comment ont-ils été élaborés ? Le socle commun québécois a été lancé à grand renfort de communication marketing et baptisé « nouveau pédagogique », ce qui classait d'emblée les opposants au dispositif, quels que soient leurs arguments, dans le camp des « vieux enseignants rétrogrades qui refusent de bouger ».

Les concepteurs du socle ne cessent de nous répéter que l'évaluation par compétences sera plus efficace que les notes. Tout d'abord, on peut dire que l'évaluation ne se réduit déjà pas aux notes et qu'il existe par ailleurs de multiples façons d'évaluer. Certes, l'évaluation actuelle n'est pas parfaite et peut sans doute être améliorée. Mais, l'évaluation absolument idéale, parfaite et totalement objective ne relève-t-elle pas du fantasme ? Et qui va croire qu'un item du type « savoir lire une œuvre complète et rendre compte de sa lecture » sera plus précis, plus pertinent et plus efficace pour évaluer un élève ? Le véritable problème n'est-il pas le caractère irréversible et trop précoce des verdicts scolaires ? Ne faut-il pas envisager d'étendre la durée de la scolarité obligatoire et d'offrir des voies diversifiées permettant à tous les élèves de poursuivre leurs études ?